

# REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE MUNICIPALE PERISCOLAIRE DE LIVERNON 2017-2018

## → HORAIRES :

La garderie est ouverte tous les jours d'école de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30.

## → POPULATION ACCUEILLIE :

La garderie est ouverte aux enfants scolarisés à Livernon et, exceptionnellement, après avis favorable du Maire, aux enfants du secteur de Livernon scolarisés à Assier (problème de ramassage ou de sécurité).

## → LOCAUX :

La garderie a lieu dans la cour et le bâtiment de l'école maternelle où elle se tient dans le hall d'entrée et la salle dite « jaune ».

## → UTILISATION DU MATERIEL :

Les enfants de la garderie ont à leur disposition :

- dans la cour : les jeux de récréation de l'école, exceptés les vélos, les patinettes et le matériel de sport de l'école
- à l'intérieur : des coins jeux, un coin dessin et lecture.

## → CONDITIONS D'UTILISATION :

- Les parents doivent remplir le **formulaire d'autorisation de prise en charge par un tiers comportant un numéro de téléphone auquel ils sont joignables**.
- En cas de retard ou d'imprévu, **pendant les heures de garderie, prévenir impérativement au 09.69.80.87.75** Tout enfant accueilli devra respecter le personnel encadrant et les locaux.
- .
- Les locaux utilisés devront être laissés en état de propreté.
- Les travaux des classes, exposés à l'occasion des activités artistiques ou autres, devront être respectés.
- Tout matériel utilisé devra être respecté et rangé après usage dans le placard prévu à cet effet.
- Tout matériel détérioré ou dégât constaté sera à la charge de la famille de l'enfant, si l'acte a été volontaire, ou de la municipalité.
- Tout dysfonctionnement ou incident sera signalé, via l'adjoint chargé des affaires scolaires et périscolaires, à Monsieur le Maire et étudié en conseil municipal.

## → TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT :

- L'heure de garderie coûte 1,70 € (2,55 € de 7h30 à 8h50)
- A chaque vacance scolaire, le coût de la garderie sera facturé par le service administratif de la mairie.

**Les utilisateurs et associés s'engagent à respecter le présent règlement.**